

Nouvelles compétences aides-soignantes Selon l'arrêté du 10 juin 2021

Objectifs de la formation :

- Acquérir les compétences aides-soignantes prescrites par l'arrêté du 10 juin 2021,
- Compléter la formation initiale d'aide-soignant
- Être habilité à mettre en pratique les nouveaux actes aides-soignants

Contenu de la formation :

Appports théoriques sur les nouveaux actes AS et les conduites à tenir en regard.

Ateliers pratiques et simulation dans la mise en œuvre des nouveaux actes aides-soignants :

- Évaluation du changement clinique de la personne,
- Réalisation de soins en situation aigüe,
- Aide aux soins réalisés par l'infirmier

Démarche qualité et gestion des risques

Raisonnement clinique partagé

Méthodes pédagogiques :

- Évaluation des connaissances en début et fin de formation, par le biais de quizz et de simulation
- Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques,
- Mise en situation par la simulation

Évaluation & validation :

- Mesure des acquis et évaluation par questionnaire ciblé sur les apports spécifiques,
- Questionnaire et attestation de fin de formation

Public : Aides-soignants diplômés d'État avant 2022

Pré-requis : Aides-soignants diplômés d'État

Durée : 4 jours soit 28 heures

Nombre de participants : 16

personnes maximum

Dates : du 13 au 16 mai 2024

Intervenant : formateur IFSI / IFAS

Coût : 400€ / personne
(tarif de groupe possible sur devis)

CONTACTEZ-NOUS 😊